

## Extrait code de l'urbanisme

### **Section 6 : Modification du plan local d'urbanisme**

Articles L153-36 à L153-40

#### **Sous-section 1 : Modification de droit commun**

Articles L153-41 à L153-44

dont extraits :

Article L153-41

« **Le projet de modification est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement** par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire ... »

Article L153-43

« A l'issue de l'enquête publique, **ce projet**, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, **est approuvé par délibération** de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou **du conseil municipal**. »

## Extrait Code de l'Environnement Articles régissant l'enquête publique

Livre Ier : Dispositions communes

Titre II : Information et participation des citoyens

Chapitre III : Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement

### Partie législative

Article L123-1-A

Section 1 : Enquêtes publiques relatives aux projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement

Sous-section 1 : Champ d'application et objet de l'enquête publique

Articles L123-1 et L123-2

Sous-section 2 : Procédure et déroulement de l'enquête publique

Articles L123-3 à L123-18

## **Partie réglementaire**

Section 1 : Champ d'application de l'enquête publique

Article R123-1

Section 2 : Procédure et déroulement de l'enquête publique

Article R123-2

Sous-section 1 : Ouverture et organisation de l'enquête

Article R123-3

Sous-section 2 : Personnes susceptibles d'exercer les fonctions de commissaire enquêteur

Article R123-4

Sous-section 3 : Désignation du commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête

Article R123-5

Sous-section 5 : Enquête publique unique

Article R123-7

Sous-section 6 : Composition du dossier d'enquête

Article R123-8

Sous-section 7 : Organisation de l'enquête

Article R123-9

Sous-section 8 : Jours et heures de l'enquête

Article R123-10

Sous-section 9 : Publicité de l'enquête

Article R123-11

Sous-section 10 : Information des communes

Article R123-12

Sous-section 11 : Observations et propositions du public

Article R123-13

Sous-section 12 : Communication de documents à la demande du commissaire enquêteur

Article R123-14

Sous-section 13 : Visite des lieux par le commissaire enquêteur

Article R123-15

Sous-section 14 : Audition de personnes par le commissaire enquêteur

Article R123-16

Sous-section 15 : Réunion d'information et d'échange avec le public  
Article R123-17

Sous-section 16 : Clôture de l'enquête  
Article R123-18

Sous-section 17 : Rapport et conclusions  
Article R123-19 à R123-21

Sous-section 18 : Suspension de l'enquête  
Article R123-22

Sous-section 19 : Enquête complémentaire  
Article R123-23

Sous-section 20 : Prorogation de la durée de validité d'une enquête publique  
Article R123-24